

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : WAKIL XL

Design code : A9873C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS
1 avenue des Prés
CS 10537
78286 Guyancourt Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10
Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264
Accident transport 06 11 07 32 81
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	H361fd
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Catégorie 2	H373
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn, Nocif
N, Dangereux pour l'environnement
R48/22: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
		P260	Ne pas respirer les poussières.
		P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
		P284	Porter un équipement de protection respiratoire. Se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
		P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
		P391	Recueillir le produit répandu.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Information supplémentaire	:	EUH208	Contient du cymoxanil. Peut produire une réaction allergique.
			Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un masque anti-poussières FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquetage au semis pour plus de détails.
		EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

Etiquetage supplémentaire : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

SPe 5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons.

SPe 6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées accidentellement répandues.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : non approprié.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
talç	14807-96-6 238-877-9	-	-	10 - 20 % W/W
métalaxyl-M	70630-17-0	Xn R22 R41	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	17,5 % W/W
cymoxanil	57966-95-7 261-043-0	Xn, N R22 R43 R48/22 R62 R63 R50/53	Acute Tox.4; H302 Skin Sens.1; H317 Repr.2; H361fd STOT RE2; H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	10 % W/W
fludioxonil	131341-86-1	N R50/53	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	5 % W/W
1,2,3-propanetri carboxylic acid, 2-hydroxy-, monohydrate	5949-29-1 201-069-1	Xi R36	Eye Irrit.2; H319	1 - 5 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).

Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
métalaxyl-M	10 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA
cymoxanil	2 mg/m ³	8 h VME	SUPPLIER
fludioxonil	10 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA
talc	2 mg/m ³ (Poussière respirable)	8 h VME	ACGIH

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.
Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

- Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Il est recommandé de porter une protection respiratoire certifiée minimum FFP3. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces. La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.
- Protection des mains : Des gants en nitrile certifiés résistants aux produits chimiques doivent être utilisés.
Matière appropriée : Caoutchouc nitrile
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,5 mm
Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Il est recommandé de porter des lunettes de protection notamment pendant les phases de chargement et de nettoyage, au traitement et au semis.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de travail, complété par un équipement de protection selon les phases, pendant toutes les opérations de traitement et le semis. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).
Porter selon besoins:
Tenue de protection étanche à la poussière

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la section 16 et l'étiquette.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Forme	: granulés
Couleur	: rouge clair à rouge foncé
Odeur	: fumeux
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 4 - 8 à 1 % w/v
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: pas facilement inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: non soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: 140 °C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: non explosif
Propriétés comburantes	: non oxydant

9.2 Autres informations

Énergie minimale d'ignition	: 0,1 - 0,3 J
Masse volumique apparente	: 0,4 - 0,6 g/cm ³
Miscibilité	: miscible
Tension superficielle	: 27,9 mN/m à 20 °C

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 mâle et femelle Rat, > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë, > 5,0 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 mâle et femelle Rat, > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin: Légèrement Irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin: non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Maximalisation (GPMT) Cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.

Mutagénicité sur les cellules germinales

métalaxyl-M : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

cymoxanil : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

fludioxonil : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Cancérogénicité

métalaxyl-M : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

cymoxanil : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

fludioxonil : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Tératogénicité

métalaxyl-M : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction

métalaxyl-M : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

cymoxanil : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

fludioxonil : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

cymoxanil : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

métalaxyl-M : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

cymoxanil : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

fludioxonil : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 11 mg/l , 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna* (Grande daphnie), 47,9 mg/l , 48 h

Toxicité des plantes aquatiques : CE50b *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes), 5,2 mg/l , 72 h
CE50r *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes), 11 mg/l , 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

métalaxyl-M : Difficilement biodégradable.

cymoxanil : Difficilement biodégradable.

fludioxonil : Le fludioxonil n'est pas facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau

métalaxyl-M : Dégradation par périodes de demi-vie: 22,4 - 47,5 j
N'est pas persistante dans l'eau.

cymoxanil : Dégradation par périodes de demi-vie: < 1 j
N'est pas persistante dans l'eau.

fludioxonil : Dégradation par périodes de demi-vie: 450 - 700 j
Le fludioxonil est stable dans l'eau.

Stabilité dans le sol

métalaxyl-M : Dégradation par périodes de demi-vie: < 50 j
Ne montre pas de persistance dans le sol.

cymoxanil : Dégradation par périodes de demi-vie: 0,9 - 9 h
Ne montre pas de persistance dans le sol.

fludioxonil : Dégradation par périodes de demi-vie: 14 j
Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

métalaxyl-M : Bas potentiel de bioaccumulation.

cymoxanil : La substance a un faible potentiel de bioaccumulation

fludioxonil : Ne montre pas de bioaccumulation.

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

12.4 Mobilité dans le sol

- métalaxyl-M : Le métalaxyl a une mobilité variant de faible à très grande, celle-ci dépendant du type de sol.
cymoxanil : La substance a une mobilité moyenne dans le sol.
fludioxonil : immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- métalaxyl-M : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
- cymoxanil : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
- fludioxonil : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

- Autres informations : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU:	UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CYMOXANIL AND FLUDIOXONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Dangereux pour l'environnement
Code de restriction en tunnels:	E

Transport maritime(IMDG)

14.1 Numéro ONU:	UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CYMOXANIL AND FLUDIOXONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Polluant marin

Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CYMOXANIL AND FLUDIOXONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :
Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 : 1173

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

A partir du 1er juin 2015 :

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510

Rubrique contraignante : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Étiquetage DPD (Directive UE 1999/45/CE)

Symbole(s)



**Dangereux pour
l'environnement**

Phrase(s) R	: R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S 2 S13 S20/21 S22 S35 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Pour l'opérateur effectuant le traitement, porter un vêtement de protection et des gants appropriés pendant toutes les phases à l'exception de l'ensachage et une protection respiratoire appropriée (niveau P2 minimum) pendant les phases de mélange/remplissage et de nettoyage.

Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets né-

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

R62	fastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible d'altération de la fertilité. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :

WG - granulé à disperser dans l'eau

PRECONISATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES OPERATEURS ET DES TRAVAILLEURS :

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement et la calibration

- Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile
- Tablier à manches longues certifié pour la protection contre les produits chimiques liquides de catégorie III type 5/6 (PB)
- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Protection respiratoire certifiée minimum P3
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN166.

Pendant l'ensachage

- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique lors d'interventions
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Protection respiratoire certifiée minimum P3 (si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières).

Pendant le nettoyage

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables
- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Tablier à manches longues certifié pour la protection contre les produits chimiques liquides de catégorie III type 5/6 (PB)
- Protection respiratoire certifiée minimum P3

WAKIL XL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 28.05.2015

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN166.

Pour protéger le semeur, porter :

Pendant le chargement du semoir

- Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile
- Tablier à manches longues certifié pour la protection contre les produits chimiques liquides de catégorie III type 3 (PB) pendant la phase de chargement
- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Lunettes de sécurité certifiées norme EN166 (CE, sigle 3)
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Protection respiratoire certifiée minimum P3.

Pendant le semis

- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique lors d'interventions
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN166.

Pendant le nettoyage du semoir

- Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile
- Tablier à manches longues certifié pour la protection contre les produits chimiques liquides de catégorie III type 3 (PB) ou tablier à manches longues certifié pour la protection contre les produits chimiques liquides de catégorie III type 5/6 (PB)
- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Lunettes de sécurité certifiées norme EN166 (CE, sigle 3)
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Protection respiratoire certifiée minimum P3.

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.